

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept Juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 30 Mai 2017

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 30 Mai 2017

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire – Patrice VÉRITÉ, 1^{er} Adjoint – Fabienne RANGER, 2^{ème} Adjoint – Philippe BOURGEOIS, 3^{ème} Adjoint – Sandrine LION, 4^{ème} Adjoint – François JOST – Martine BAUDOT – Éric BEC – Louissette TRICHET – Fabien LAURENT – Brigitte DURAND – Patrick DUVIC – Antoine FONT – Carole CHEVREUX et Mr Jean-Pierre MONS, conseillers municipaux.

POUVOIRS : Mme Anne-Marie GERVAIS à Mme Martine BAUDOT, Mr Jacques CAILLEUX à Mme Régine CATIN, Mme Marie-Paule FOUACHE à Mr Jean-Pierre MONS

Absent : Mme Marie-Claude JOLY

Secrétaire de séance : Mme Brigitte DURAND

Approbation du compte rendu du **Conseil municipal du 11 Avril 2017**.

1 – Présentation du nouveau site Internet de la commune

Mme Sandrine LION, 4^{ème} Adjoint présente le nouveau site internet de la commune. L'ancien site étant devenu obsolète et non adapté aux tablettes et smartphones. Une refonte du site a permis un meilleur accès avec une accroche plus dynamique, et donnera ainsi plus de visibilité sur le territoire de la commune. L'entreprise retenue par délibération n° 2016-3/05-05 du 03 Mai 2016 a été OUEST INFOS SERVICES pour un montant de 3 236,40 € TTC.

2 – Validation modification du PLU (Cadhumeau)

Madame le Maire rappelle que la modification simplifiée du PLU concerne la modification du règlement de la zone incorporant les parcelles cadastrées n° 855, 550 et 551 en totalité ainsi que 17,5 mètres des parcelles cadastrées n° 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, et 559 situées au lieu-dit « La Cad'humeau ». En effet, cet espace est réglementé en zone N1 : secteur dédié aux équipements sportifs, de loisirs et touristiques et est transformé en zone Ny : Secteur dédié à l'artisanat.

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

VU l'article L.123-10 du code de l'urbanisme ;

VU les conclusions de l'enquête publique ;

CONSIDERANT les résultats de l'enquête publique;

CONSIDERANT que le projet de Modification du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- ☞ **ADOPTE** les modifications précitées et approuve les modifications du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération. Cependant, l'agglomération Saurmur Val de Loire, ayant la compétence Urbanisme, devra valider cette modification pour qu'elle soit effective.

3 – Vente terrain à la Cadhumeau

Suite à la modification du PLU, suite à d'éventuelles demandes d'un ou plusieurs artisans d'acquérir une parcelle pour installer leur entreprise sur le site de la Cadhumeau, il convient de fixer le prix du m². Mme le Maire propose 3,50 € le M².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- ▶ **ACCEPTE** le prix de 3,50 € le m²
- ▶ **AUTORISE** Mme le Maire, Régine CATIN, à signer le ou les actes administratifs et tous documents nécessaires à ces acquisitions.

4 – DPU – vente privée

Une déclaration d'intention d'Aliéner concernant les parcelles D730 et D954 situées rue des Perdrielles, aux pieds des ateliers communaux, nous a été adressée par maître Stéphane SLADEK, notaire à Saumur.

Sur la parcelle D954, zone Nh, la commune ne préempte pas.

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le droit de préemption concernant la parcelle D731, zone UB, située en contre-bas des ateliers municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- ▶ **DECIDE** de ne pas préempter les deux parcelles présentées.

5 – Budget : décisions modificatives

Ces imputations sont des changements de compte à compte pour précision.

Il n'y a aucune modification du total du budget.

61551 Entretien Matériel roulant	9 000,00 €	Rép. Tondeuse ISEKI
66111 Intérêts des emprunts	4 117,00 €	Régul RBT emprunt TVA
022 Dépenses imprévues fonct.	-13 117,00 €	
21728 Aménagement Arceau	3 698,00 €	
2041582 SIEML	-3 698,00 €	Devis non retenu
2152 Installation de voirie	1 800,00 €	Ralentisseur rue du Clos Pillé
020 Dépenses Imprévues Inves.	-1 800,00 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- ▶ **AUTORISE** Mme le Maire, Régine CATIN, à effectuer les différentes modifications sur les comptes concernés par la proposition d'imputation ci-dessus.

6 – RAPPORT D'ACTIVITE 2014-2015 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT »

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le rapport d'activités 2014-2015 de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » a fait l'objet d'une communication au conseil municipal de la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE, en sa séance publique du 07 Juin 2017, au cours de laquelle les Conseillers municipaux ont été entendus.

7 – Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations d'extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités). Opérations EP 140-17-01

VU l'article L5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 Avril 2016 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 :

La commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE par délibération du Conseil Municipal en date du 07 Juin 2017 décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

Fourniture et pose de 4 prises guirlandes allée Sainte Catherine (hors secteurs d'habitations et d'activités).

☞ montant de la dépense : 1 097,03 euros HT

☞ taux du fonds de concours : 75%

☞ montant du fond de concours à verser au SIEML : 822,77 euros HT

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 26 Avril 2016.

ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3 :

Le Président du SIEML,

Le Maire de la commune de Fontevraud-l'Abbaye

Le Comptable de la commune de Fontevraud-l'Abbaye

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

8 – SIEML : Approbation de la réforme statutaire

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5511-17,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) du 25 Octobre 2016 approuvant la modification des statuts visant à élargir l'offre de compétences et services du Syndicat (jointe en annexe) ;

Vu le rapport du SIEML

L'exposé de Mr Patrice VÉRITÉ entendu,

Sur proposition de Mme le Maire, Régine CATIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

➤ **DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** la réforme statutaire du SIEML conformément à sa délibération n° 59-2016 du 25 Octobre 2016 ci-annexée ;

9 – Association des Maires Ruraux du Maine et Loire : Adhésion 2017

Mme le Maire demande au Conseil Municipal le renouvellement de l'adhésion auprès de l'Association des Maires Ruraux du Maine et Loire, coût 150 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

➤ **AUTORISE** Mme le Maire, Régine CATIN, à renouveler l'adhésion auprès de l'Association de Maires Ruraux du Maine et Loire.

10 – Point Responsables des commissions

Commission bâtiments / affaires scolaires

Presbytère : le point eau chaude, eau froide a été installé dans le petit local en dessous du chauffe-eau principal. Les radiateurs ont été livrés, ils seront installés par les agents techniques avant cet hiver.

Dans le cadre du plan d'aménagement du presbytère en lieu d'accueil pour les artistes (expositions ...) en lien avec le VVRA (Villes et Villages Remarquables de l'Anjou), il reste un luminaire à acquérir et à poser, ainsi que la réfection de la porte de la chambre de l'Évêque. Ce dispositif permet d'obtenir 20 % de subvention auprès du Département.

Écoles : La mise en place des pass et la pose du grillage rigide de clôture, prévus au budget 2017, seront effectués aux petites vacances d'Octobre 2017, au plus tôt. La pose du grillage rigide sera effectuée par les agents techniques.

Les vestiaires du stade : Un incendie a eu lieu le 26 Avril 2017, endommageant grandement les vestiaires. Les pompiers et les gendarmes sont intervenus pour constater le sinistre et sécuriser le site. Suite à la visite de l'expert des devis ont été demandés. Nous restons, à ce jour, en attente du dernier devis. En tout état de cause, un désamiantage suivi d'un nettoyage du site seront obligatoires. Après cette dépollution, au vu de l'ancienneté du bâtiment et de l'utilité du stade se posera la question de la reconstruction à l'identique du site ou d'un projet différent en lieu et place des locaux détruits.

Le Conseil Municipal remercie l'entreprise JUSTEAU qui a posé, gracieusement, des barrières de protection, pour sécuriser le site. Cela, notamment en prévision de la sécurisation des lieux lors du vide grenier où le délestage des cars de touristes se produira sur le parking du stade.

Affaires scolaires : TAP (Temps d'Activités Périscolaires) : Le PEDT (Projet Educatif De Territoire), en lien avec le cadre d'intervention de l'Association Familles Rurales sur une durée de 3 ans, se termine cette année. Son renouvellement doit être proposé à l'Inspection Académique et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ce mois de Juin pour permettre à la commune de bénéficier des aides de l'Etat, soit 50 € par enfant. La convention avec l'As. Familles Rurales doit être modifiée, notamment sur l'occupation des locaux, la tarification de 2,00€ par semaine pour inscriptions aux TAP. Une clause supplémentaire sera ajoutée et spécifiera que ladite convention sera reconductible chaque année sous réserve des décrets à paraître et des potentiels changements de la réforme des rythmes scolaires. Les Directrices des Ecoles proposent un Conseil d'Ecole Extraordinaire pour pallier aux annonces du gouvernement sur l'aménagement de ces rythmes.

Un questionnaire sera distribué aux Parents d'élèves afin d'affiner les décisions qui pourraient être prises.

Saumur Agglo Val de Loire nous informe qu'elle pourra assurer le transport des enfants inscrits au CLSH le Mercredi midi en recomposant le circuit des transports scolaires depuis Montsoreau.

Commission voirie

Cimetière : Un rendez-vous est pris le 23 Juin 2017 à 13h30, sur site, avec les Pompes Funèbres Générales pour évaluer le nombre de concessions échues qui pourront être reprises. Un devis nous sera ensuite adressé. 3000 € ont été imputés au budget 2017 pour cette action.

Assainissement : Les délais d'exécution sont respectés, les travaux se termineront fin Juin comme prévu.

Chemin du Petit Puits : Un courrier, pour une réunion de quartier, le 14 Juin 2017 à 20h en mairie, sera adressé aux riverains afin de leur présenter le projet de réfection du Chemin du Petit Puits. Chacun pourra ainsi s'exprimer en fonction de ses attentes.

Entrée Historique

Rue Saint Mainboeuf : Le renouvellement du réseau d'eau potable effectué par l'entreprise JUSTEAU, mandaté par Saumur Agglo Val de Loire en charge de la compétence, est prévu à l'automne.

Un riverain fait part de son inquiétude, par courrier daté du 12 Mai 2017, concernant ces travaux. En effet, il a constaté un affaissement du mur de maintien de la voie publique jouxtant sa propriété.

L'entreprise JUSTEAU, après avoir effectué un repérage visuel ainsi qu'une estimation de la surcharge sur le mur de soutien de la rue et considérant le passage d'engin de 10 tonnes, demande que le coteau soit renforcé et qu'une investigation complémentaire soit effectuée avant le commencement de ces travaux.

Le SIEMML va remplacer le transformateur existant par un ouvrage moins haut, avec un parement bois, afin de mieux s'intégrer dans le paysage du site classé. Les candélabres seront remplacés et le réseau enfoui.

Fontaine Place des Plantagenêts : Les entreprises HORY CHAUVELIN et CHE étanchéité s'engagent à effectuer les travaux au plus vite, suivant les instructions du maître d'œuvre.

Borne électrique place du 8 Mai : Les travaux d'installation de la borne électrique place du 8 Mai débuteront le 03 Juillet pour une durée de 5 Jours.

Ruisseau de l'Arceau : Mr VÉRITÉ va prendre rendez-vous avec l'entreprise LEVEL pour redessiner le cheminement du ruisseau comme prévu avec l'Agence de l'Eau.

Cité de la Lizandière : Divers courriers ont été adressés à ORANGE. Leur câble télécom est installé sur les candélabres de l'éclairage public, empêchant ainsi le renouvellement de ceux-ci par le SIEMML, travaux prévus depuis 2 ans. Ce Jour, Mr Vérité a rencontré Mr Château, représentant ORANGE ; ils sont allés sur place pour faire un point sur les actions à mener. Mr Château précise que les câbles seront posés sur de nouveaux poteaux télécom de l'autre côté de la voie.

Revitalisation du centre bourg : Une nouvelle campagne d'actions dans le cadre de « Anjou cœur de Ville » incorporant de nouveaux villages va être lancée. Saumur Agglo Val de Loire a prévu des crédits pour aider les communes au financement des études. Celles-ci ont pour but de mettre en évidence les précarités des logements des particuliers, visant prioritairement les économies énergétiques et de pointer les logements dit insalubres. Suite à ces études, les propriétaires pourront être accompagnés dans leurs différentes démarches pour la réhabilitation de leur logement, et être aidés financièrement par le Département.

Droit des sols : Devant le nombre important de dossiers à traiter, Saumur Agglo Val de Loire réorganise son service. À ce jour, toutes les demandes en urbanisme des communes de l'agglomération étaient adressées au service urbanisation de Saumur Agglo. Pour une meilleure prise en charge, il est décidé que les demandes seraient aussi adressées au service de Doué et à celui de Longué. FONTEVRAUD L'ABBAYE reste attaché au service de Saumur Agglo.

Commission communication

Film promotionnel du village : Mme Fabienne RANGER présente le film promotionnel du village. Après visualisation, les Conseillers Municipaux ne sont pas satisfaits de la prestation et demandent une nouvelle réalisation.

Street burger : Devant l'afflux de véhicules en été, place du 8 Mai, un nouvel aménagement sera proposé pour permettre le stationnement du camion de Street Burger.

Fontevraud la Rose : Le baptême de la rose de FONTEVRAUD L'ABBAYE aura lieu le 10 Juin 2017 à 10h, au presbytère, en présence du Président du Conseil Régional, suivi d'un vin d'honneur. La rose sera présentée au public le samedi 24 juin à 18h.

Anjou Vélo vintage : 25 Juin 2017 - A ce jour, 1500 cyclistes sont inscrits sur le parcours passant par Fontevraud l'Abbaye. La commune est de nouveau étape apéritive. L'apéritif sera servi aux participants sous le caquetoire de l'Eglise Saint Michel en premier temps et en second temps dans la cour d'honneur de l'Abbaye Royale. Les participants pourront ensuite déambuler dans l'Abbaye Royale.

Mme Sandrine LION remercie les bénévoles qui ont déjà proposé leur aide logistique. Toute offre supplémentaire en volontariat est bienvenue.

News letter : La lettre d'information sera consultable sur le site internet de la commune et des exemplaires seront mis à la disposition des Fontevristes qui le désirent en mairie.
13 Juin 2017 : Concert de la Chorale AUDITE SILETE à 20h, en l'Eglise Saint Michel

Les escapades : Les 19 - 26 Juillet 2017 ; le 2 - 9 et 16 Août 2017

Les spectacles seront présentés sur la Place des Plantagenêts et devant l'Eglise.

Questions diverses

CONTRAT CUI

Un des contrats CUI (Contrat Unique d'Insertion) se termine le 31 août 2017. Une reconduction peut avoir lieu tous les ans, pendant 5 années (durée maximale).

Le 1^{er} contrat (Sep.2014 - Août 2015) était pris en charge à 90 % par le Département, le 2^{ème} contrat (Sept.2015 - Août 2016) et le 3^{ème} contrat (Septembre 2016 - Août 2017) à 80 %. Pour la 4^{ème} année (Sept.2017-Août 2018) le Conseil municipal doit se prononcer sur la reconduction de celui-ci avec la même prise en charge.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- **AUTORISE** Mme le Maire, Régine CATIN, à renouveler le contrat CUI.

Renouvellement d'une ligne de Trésorerie –CREDIT AGRICOLE

La Commune de Fontevraud-l'Abbaye, pour ses besoins de financement, souhaite renouveler une ligne de trésorerie de 80 000 €, pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie éventuels.

Il est proposé de solliciter le Crédit Agricole pour un montant de 80 000€ – Opération : ligne de trésorerie – Durée : 12 mois.

Il convient que le Conseil Municipal délibère pour autoriser le Maire à renouveler le contrat à venir qui sera de nouveau proposé au Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- **AUTORISE** Mme le Maire, Régine CATIN, à renouveler le contrat de la ligne de trésorerie.

Parcelle C523 et C645 : Modification du tracé du cheminement de l'Arceau

Dans le but de poursuivre le tracé du cheminement doux, les propriétaires du terrain cadastré C645 l'ont cédé à la commune pour l'euro symbolique (1€) (délibération 2016-14/09-08). Ces propriétaires disposent d'une autre parcelle cadastrée C523 lieu-dit « Le chêne Deblais », dont ils n'ont aucune utilité. Ils proposent de la céder également à la Commune et font don de la somme de 1€ (coût de la vente) au profit de la coopérative scolaire de l'école maternelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- **AUTORISE** Mme le Maire, Régine CATIN, à acquérir ces deux parcelles (C523 et C645) et à verser la somme de l'achat, soit 1 €, à la coopérative scolaire.

Élections sénatoriales

Mme le Maire informe les Conseillers que le prochain Conseil Municipal devra se réunir le Vendredi 30 Juin 2017 pour désigner les délégués des communes. Les délégués des communes ainsi désignés se retrouveront avec les députés, les sénateurs, les conseillers régionaux et les conseillers départementaux, le 24 Septembre 2017, à la préfecture, pour élire les 4 sénateurs du département. Les bureaux de vote seront ouverts de 9 heures à 14 heures. Le Maire peut décider d'inscrire d'autres questions à l'ordre du jour de ce conseil municipal.

Bureau de poste

Echange de courrier entre Mr AUDOUIN (représentant de la poste) et Mme le Maire concernant les heures d'ouverture du bureau de poste au mois d'Août, ainsi que des réductions d'horaires d'ouverture à partir du mois de Septembre 2017.

SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale a été approuvé le 23 Mars 2017 par le Conseil Communautaire de Saumur Val de Loire. Une copie de la délibération est consultable en mairie ou sur le site internet de l'Agglo.

Réseau audiovisuel

Mme Carole CHEVREUX fait remarquer qu'il y a toujours un problème de réception sur plusieurs chaînes.

ZAC « Clos des Perdrielles »

Le Cabinet ALTER présentera le projet retenu par Mr Marc GASCHET (Architecte des Bâtiments de France). Celui-ci concerne le lot de 4 parcelles le long de la rue des Perdrielles.

Dates à retenir :

- 24 Juin 2017 : Présentation de « Fontevraud la Rose » à 18h00, Place des Plantagenêts
- 25 Juin 2017 : Anjou Vélo Vintage
- 30 Juin 2017 : Conseil Municipal à 18h30 en Mairie